

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 14 septembre 2026

Objet : Avenant à la convention pour la mise à disposition du Pack Cybersécurité et de solutions de sécurisation des systèmes d'information.

Eure Normandie Numérique encourage les collectivités de l'Eure à renforcer la sécurisation de leurs données et de leur système d'information. Pour cela, ENN propose un Pack Cybersécurité, un socle de base, mais néanmoins avancé, que la collectivité pourra compléter si elle le souhaite. Le pack est proposé dans un premier temps aux communes et syndicats. Le « Pack Cybersécurité » résulte d'une démarche de mutualisation pour offrir une protection performante aux communes et aux syndicats de l'Eure adhérentes. À ce titre, ENN a contractualisé après une procédure de passation, avec un prestataire, intégrateur de différentes solutions de sécurité informatique par le biais d'un marché public.

Dans le cadre d'un avenant au marché notifié en décembre 2025, les prestations de gestion de nom de domaine et de mise à disposition de messageries sécurisées ont été renégociées en faveur de tarifs plus attractifs. Ces deux briques techniques constituent de réelles mesures de protection contre les cybermenaces (phishing, usurpation d'identité).

Dans ce contexte, il est donc nécessaire d'actualiser la convention pour la mise à disposition du pack cybersécurité et de solutions de sécurisation des systèmes d'information ajoutant ces deux briques techniques supplémentaires par le biais d'un avenant (en annexe ci-joint). Pour rappel, cette convention est nécessaire entre ENN et la commune ou le syndicat pour définir et encadrer les dispositions des services proposés.

Les projets contractuels sont joints à la présente délibération.

Il est proposé au Bureau d'approuver la délibération suivante :

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 14 septembre 2026

Objet : Avenant à la convention pour la mise à disposition du Pack Cybersécurité et de solutions de sécurisation des systèmes d'information.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;
- Vu la convention initiale établie par le Syndicat ENN et votée par délibération du Comité syndical n°2025-019 le 31 mars 2025 ;
- Vu l'avenant n°1 au marché 2025-001 relatives aux solutions et prestations associées pour la sécurité des systèmes d'information du 15 décembre 2025 ;
- Considérant la nécessité de faire évoluer le set contractuel pour la prise en compte de la commercialisation des briques nom de domaine et messagerie sécurisée.

Le Bureau syndical, réuni le 14 septembre 2026 en visio-conférence,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à l'établissement d'un avenant à la convention pour la mise à disposition du Pack Cybersécurité et de solutions de sécurisation des systèmes d'information ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention ;
- D'autoriser le Président à signer la version de la convention amendée.

- Nombre de voix pour : 6

- Nombre de voix contre : 0

- Abstention : 0

Fait à Évreux, le 14 septembre 2026.

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE



Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS



Date publication : 18/09/2026